

CHARTRE D'UTILISATION DES APPAREILS MOBILES
- École secondaire Anjou -

1. Il est interdit de télécharger de la musique, sans l'autorisation des enseignantes et de l'éducatrice.
2. Il est interdit de télécharger des applications, sans l'autorisation des enseignantes et de l'éducatrice.
3. Je dois être prudent avec les iPod de l'école.
4. Il est interdit de changer les mots de passe.
5. Je dois toujours avoir l'autorisation de l'enseignant pour utiliser mon iPod en classe.
6. Je garde mon iPod pour moi.
7. Je peux utiliser mon iPod en tout temps seulement si j'ai l'autorisation de l'adulte.
8. Pour l'instant, il est interdit d'amener l'iPod à la maison, à l'exception d'une permission spéciale.
9. Je dois déposer mon iPod dans le panier.
10. Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer des voix sans l'autorisation de la personne concernée.

Élèves de FPT-1
Geneviève Martel, enseignante